

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Maîtrise d'Ouvrage



44, Rue du Château
77300 FONTAINEBLEAU
T : 01 64 70 10 80 - F : 01 64 80 10 98

Diagnostic de voirie

ZAE

Commune de Saint Sauveur sur Ecole

Maîtrise d'Œuvre



COURCEAUX – RD 57 - Montereau sur le Jard
B.P. 10038 – 77 003 MELUN Cedex
Téléphone : 01 64 79 76 73 – Fax : 01 64 79 76 67

Date : Novembre 2017

Ech :

Indice :

Affaire :

964

DIAG

Modifications :

N° Pièces :

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221229-2022-213-DE
Date de réception préfecture : 29/12/2022

Nom des Voies : Rue des 3 Saules

Revêtements	dégradations constatés	Gravité	Surface m2	préconisations	Prix unitaire/m2	Estimation de la reprise	Ratio ml de Voie	"A programmer" 6-8 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
C chaussée Enrobés noir	Surface Total		1458							
	RAS		0,00							
	Usure	"A programmer" 6-8 Ans	802,00	ECF	10,00 €	8 020,00 €	33,00 €	8 020,00 €		
	Fissuration/Faiencage	"A programmer" 5 Ans	656,00	Fraisage et enrobés 10cm	35,00 €	22 960,00 €	94,49 €		22 960,00 €	
	Affaisements/ Arrachements/ Nids de poule	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	Fraisage et enrobés 16cm	60,00 €	- €	- €			- €
Trottoirs Enrobés noir	Surface total		0,00							
	RAS		0,00							
	Fissuration/Faiencage	"A programmer" 5 Ans	0,00	Reprise de la surface purges éventuelles	55,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	Reprise de la structure complète	75,00 €	- €	- €			- €
Espaces verts	Surface total		0,00							
	RAS		0,00							
	Dégradé	"A programmer" 5 Ans	0,00	Reprise de la surface	30,00 €	- €	- €		- €	
	Non planté	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	Plantation apport de terre végétal	50,00 €	- €	- €			- €
Trottoirs Enrobés rouge	Surface total		0,00							
	RAS		0,00							
	Fissuration/Faiencage	"A programmer" 5 Ans	0,00	Reprise de la surface purges éventuelles	90,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	Reprise de la structure complète	135,00 €	- €	- €			- €
Béton	Surface total		96,00							
	RAS		92,00							
	Fissuration/Faiencage	"A programmer" 5 Ans	4,00	Reprise de la surface purges éventuelles	110,00 €	440,00 €	1,81 €		440,00 €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	Reprise de la structure complète	180,00 €	- €	- €			- €
Béton désactivé	Surface total		0,00							
	RAS		0,00							
	Fissuration/Faiencage	"A programmer" 5 Ans	0,00	Reprise de la surface purges éventuelles	150,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	Reprise de la structure complète	210,00 €	- €	- €			- €
Pavés	Surface total		0,00							
	RAS		0,00							
	Descellement	"A programmer" 5 Ans	0,00		290,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00		310,00 €	- €	- €			- €

243,00Date du relevé
12/10/2017

Échéance de programmation selon Gravité

Nom des Voies : Rue des 3 Saules

Revêtements	dégradations constatés	Gravité	Surface m2	préconisations	Prix unitaire/m2	Estimation de la reprise	Ratio ml de Voie	"A programmer" 6-8 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Pavés collés	Surface total		0,00							
	RAS		0,00							
	Descellement	"A programmer" 5 Ans	0,00	Reprise de la surface purges éventuelles	90,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	Reprise de la structure complète	120,00 €	- €	- €			- €
Dalle Evergrenn	Surface total		0,00							
	RAS		0,00							
	Descellement	"A programmer" 5 Ans	0,00	Reprise de la surface purges éventuelles	325,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	Reprise de la structure complète	400,00 €	- €	- €			- €
Gravillonnage	Surface total		0,00							
	RAS		0,00							
	Arrachage du revêtement	"A programmer" 5 Ans	0,00	Reprise de la surface purges éventuelles	40,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	Reprise de la structure complète	60,00 €	- €	- €			- €
Grave béton	Surface total		0,00							
	RAS		0,00							
	Arrachage de la surface	"A programmer" 5 Ans	0,00	Reprise de la surface purges éventuelles	30,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	Reprise de la structure complète	55,00 €	- €	- €			- €
Grave	Surface total		746,00							
	RAS		491,00							
	Arrachage de la surface	"A programmer" 5 Ans	255,00	Reprise de la surface purges éventuelles	30,00 €	7 650,00 €	31,48 €		7 650,00 €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	Reprise de la structure complète	45,00 €	- €	- €			- €

Échéance de programmation selon Gravité

Gravité	surface total	Surface concernée	Totat HT par Gravité
		2300,00	
4		583,00	
3	"A programmer" 6-8 Ans	802,00	8 020,00 €
2	"A programmer" 5 Ans	915,00	31 050,00 €
1	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	- €

Total	39 070,00 €		"A programmer" 6-8 Ans	8 020,00 €	"A programmer" 5 Ans	31 050,00 €	"Nécessaire" 1 à 2 ans	- €
Ratio au ml	160,78 €			33,00 €		127,78 €		- €

Nom des Voies : Rue des 3 Saules				243,00						Échéance de programmation selon Gravité			
Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Eléments Fonte													
Bouche à clé (unités)	4,00	RAS	4,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		55,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		110,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Plaque enfente (1,50*1,00ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Grille eaux pluviales (unités)	5,00	RAS	5,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		125,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		195,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		450,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Boîtes AEP (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Tampons diamètre 1000 (unités)	12,00	RAS	12,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		150,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		220,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		450,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Boîte de Branchement (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		140,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		195,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		425,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Chambre Telecom (unités)	5,00	RAS	5,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		250,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		400,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		950,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Borne GDF ou boîte (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		55,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		110,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €

Nom des Voies : Rue des 3 Saules				243,00						Échéance de programmation selon Gravité			
Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Equipements d'énergie													
Coffret (unités)	23,00	RAS	22,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	1,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		65,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	1,00	Rénover	1,00		175,00 €	175,00 €		175,00 €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		375,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Transformateur ENEDIS (unités)	1,00	RAS	1,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		50 000,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Bouche incendie (unités)	2,00	RAS	1,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		310,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	1,00	Rénover	1,00		1 150,00 €	1 150,00 €		1 150,00 €	
		Dégradé	1,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Poste de détente GDF (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		15 000,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Armoire telephone (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		4 500,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Système d'arrosage automatique (fft)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Défaillance	0,00		0,00		0,00						- €
VEGETATION											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Végétation arbres (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Végétations Massif fleuri (m2)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Végétations Haies (en ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Jardinières (unités)	1,00	RAS	1,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		950,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Souche (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Talus (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
		RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00						

ZAE : Saint Sauveur Sur Ecole



Nom des Voies : Rue des 3 Saules						243,00		Échéance de programmation selon Gravité					
Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Noe paysagère (ml)	0,00	Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Défaillance	0,00		0,00		0,00						- €

Nom des Voies : Rue des 3 Saules				243,00						Échéance de programmation selon Gravité			
Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
BORDURAGE											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Bordures (ml)	7,00	RAS	7,00	RAS	0,00	RAS	0,00				- €	- €	- €
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		20,00 €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		30,00 €	- €			
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		50,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Poutre béton (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00				- €	- €	- €
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		55,00 €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		170,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Bordures de voirie (en ml)	501,00	RAS	419,00	RAS	0,00	RAS	0,00				1 045,00 €	- €	6 930,00 €
		Usure	19,00	Confort	19,00	Mise à niveau	19,00		55,00 €	1 045,00 €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		90,00 €	- €			- €
		Dégradé	63,00	Nécessaire	63,00	Changement	63,00		110,00 €	6 930,00 €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Caniveaux béton (en ml)	293,00	RAS	284,00	RAS	0,00	RAS	0,00				- €	- €	990,00 €
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		55,00 €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		90,00 €	- €			- €
		Dégradé	9,00	Nécessaire	9,00	Changement	9,00		110,00 €	990,00 €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Bordures îlot (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00				- €	- €	- €
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		65,00 €	- €			- €
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
Bordures de défense (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00				- €	- €	- €
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		55,00 €	- €			- €
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00						- €
MOBILIER URBAIN											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Mobilier Miroir (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €	- €	- €
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Abris bus (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €	- €	- €
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Dalle Pododactile (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €	- €	- €
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Bande de guidage (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €	- €	- €
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Totem (unité)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €	- €	- €
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Défaillance	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Mat Support métallique (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €	- €	- €
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
		RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			- €

Nom des Voies : Rue des 3 Saules

Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Borne information voyageur (unité)	0,00	Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Clôture béton (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		350,00 €	- €			- €
Borne en béton (unités)	0,00	Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
		RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
Banc béton (unités)	0,00	Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
		RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
Potelet acier (unité)	0,00	Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		175,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		310,00 €	- €			- €
		RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
Mobilier Potelet Bois (unités)	0,00	Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		75,00 €	- €	- €		
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €		- €	
		Cassé	0,00		0,00		0,00		150,00 €	- €			- €
Barrière croix de saint andré (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		350,00 €	- €			- €
Poubelle acier (unités)	0,00	Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
		RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
Glissière de sécurité métal (ml)	0,00	Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
		RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €		- €	
Glissière de sécurité Bois (ml)	0,00	Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
		RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €	- €		

Nom des Voies : Rue des 3 Saules		243,00		Échéance de programmation selon Gravité									
Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Portillon (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Clôture (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		42,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		65,00 €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Portails (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		2 500,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Panneau de Publicité (unités)	2,00	RAS	2,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		3 500,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
GESTION EAUX PLUVIALES											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
fossé (en ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		25,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		65,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Tête d'aqueduc (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Bassin (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		2 500,00 €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		4 500,00 €	- €			- €
		Défaillance	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Accodrain (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		55,00 €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Descente de gouttière	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €
Poste de refoulement (fft)	1,00	RAS	1,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €			
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €		
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €			- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €			- €



Nom des Voies : Rue des 3 Saules

243,00

Échéance de programmation selon Gravité

Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans	
DIVERS														
Marquage au sol (m2)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €				
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		5,00 €	- €				
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		20,00 €	- €	- €		- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €				- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €				- €
Marquage au sol Ligne axiale (ml)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €				
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		10,00 €	- €			- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €				- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €				- €
Point d'apport volontaire aériens (Bacs)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €				
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €				- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €				- €
Escalier en pierre (7 marches)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €				
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €				- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €				- €
Roche (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €				
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €				- €
		Défaillance	0,00		0,00		0,00		- €	- €				- €
Carrefour à feux (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €				
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		- €	- €			- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €				- €
		Défaillance	0,00		0,00		0,00		- €	- €				- €
Panneau de Signalisation (unités)	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00	RAS	0,00		- €	- €				
		Usure	0,00	Confort	0,00	Mise à niveau	0,00		- €	- €	- €			
		Descellé	0,00	A programmer	0,00	Rénover	0,00		75,00 €	- €			- €	
		Dégradé	0,00	Nécessaire	0,00	Changement	0,00		- €	- €				- €
		Cassé	0,00		0,00		0,00		- €	- €				- €

Gravité		Équipement total	Totat HT par Gravité
4	RAS		
3	Confort	10 ans	1 045,00 €
2	A programmer	à 5 ans	1 325,00 €
1	Nécessaire	1 à 2 ans	7 920,00 €

Total HT
Ratio au ml

Estimation Global	Échéance de programmation selon Gravité		
	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
10 290,00 €	1 045,00 €	1 325,00 €	7 920,00 €
42,35	4,30	1 325,00 €	7 920,00 €

ZAE : Saint Sauveur sur Ecole



Nom des Voies : Rue des 3 Saules

243,00

Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	Échéance de programmation selon Gravité		
											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Mats et Lanterne (SHP)	7,00	RAS	7,00	RAS		RAS					- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau		1 500,00 €	- €				
		Descellé		A programmer		Rénover		- €	- €	- €			
		Dégradé		Nécessaire		Changement		3 000,00 €	- €	- €			
		Cassé						- €	- €	- €			

Gravité				Totat HT par Gravité
4	RAS			
3	Confort	10 ans		- €
2	A programmer	à 5 ans		- €
1	Nécessaire	1 à 2 ans		- €

Total HT
Ratio au ml

Estimation Global	Échéance de programmation selon Gravité		
	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
- €	- €	- €	- €
0,00	0,00	0,00	0,00

Nom des Voies : Rue des 3 Saules

Revêtements	dégradations constatés	Gravité	Surface m2	préconisations	Prix unitaire/m2	Estimation de la reprise	Ratio ml de Voie	"A programmer" 6-8 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Chaussée Enrobés noir	Surface Total		1458							
	RAS		0,00							
	Usure	"A programmer" 6-8 Ans	802	ECF	10,00 €	8 020,00 €	33,00 €	8 020,00 €		
	Fissuration/Faiencage	"A programmer" 5 Ans	656	Fraisage et enrobés 10cm	35,00 €	22 960,00 €	94,49 €		22 960,00 €	
	Affaisements/ Arrachements/ Nids de poule	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Fraisage et enrobés 16cm	60,00 €	- €	- €			- €
Trottoirs Enrobés noir	Surface total									
	RAS		0,00							
	Fissuration/Faiencage	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	55,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	75,00 €	- €	- €			- €
Espaces verts	Surface total									
	RAS		0,00							
	Dégradé	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface	30,00 €	- €	- €		- €	
	Non planté	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Plantation apport de terre végétal	50,00 €	- €	- €			- €
Trottoirs Enrobés rouge	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Fissuration/Faiencage	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	90,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	135,00 €	- €	- €			- €
Béton	Surface total		96		- €					
	RAS		92,00		- €					
	Fissuration/Faiencage	"A programmer" 5 Ans	4,00	Reprise de la surface purges éventuelles	110,00 €	440,00 €	1,81 €		440,00 €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	180,00 €	- €	- €			- €
Béton désactivé	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Fissuration/Faiencage	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	150,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	210,00 €	- €	- €			- €
Pavés/dalles	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Descellement	"A programmer" 5 Ans			290,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans			310,00 €	- €	- €			- €

243,00

Date du relevé
11/10/2017

Échéance de programmation selon Gravité

Nom des Voies : Rue des 3 Saules

Revêtements	dégradations constatés	Gravité	Surface m2	préconisations	Prix unitaire/m2	Estimation de la reprise	Ratio ml de Voie	"A programmer" 6-8 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Pavés collés	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Descellement	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	90,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	120,00 €	- €	- €			- €
Dalle Evergrenn	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Descellement	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	325,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	400,00 €	- €	- €			- €
Gravillonnage	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Arrachage du revêtement	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	40,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	60,00 €	- €	- €			- €
Grave béton	Surface total				- €					
	RAS		0,00		- €					
	Arrachage de la surface	"A programmer" 5 Ans		Reprise de la surface purges éventuelles	30,00 €	- €	- €		- €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	55,00 €	- €	- €			- €
Grave	Surface total		746		- €					
	RAS		491,00		- €					
	Arrachage de la surface	"A programmer" 5 Ans	255,00	Reprise de la surface purges éventuelles	30,00 €	7 650,00 €	31,48 €		7 650,00 €	
	Affaissement	"Nécessaire" 1 à 2 ans		Reprise de la structure complète	45,00 €	- €	- €			- €

Échéance de programmation selon Gravité

Gravité	surface total	Surface concernée	Totat HT par Gravité
		2300,00	
4		583,00	
3	"A programmer" 6-8 Ans	802,00	8 020,00 €
2	"A programmer" 5 Ans	915,00	31 050,00 €
1	"Nécessaire" 1 à 2 ans	0,00	- €

Total	39 070,00 €		"A programmer" 6-8 Ans	8 020,00 €	"A programmer" 5 Ans	31 050,00 €	"Nécessaire" 1 à 2 ans	- €
Ratio au ml	160,78 €			33,00 €		127,78 €		- €

Nom des Voies : Rue des 3 Saules		243,00		Date du relevé 11/10/2017		Échéance de programmation selon Gravité							
Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Éléments Fonte													
Bouche à clé (unités)	4,00	RAS	4,00	RAS		RAS							
		Usure		Confort		Mise à niveau			55,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €	- €		- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			110,00 €	- €	- €		- €
		Cassé							- €	- €	- €		- €
Plaque enfente (1,50*1,00ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €	- €		- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €	- €		- €
		Cassé							- €	- €	- €		- €
Grille eaux pluviales (unités)	5,00	RAS	5,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			125,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			195,00 €	- €	- €		- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			450,00 €	- €	- €		- €
		Cassé							- €	- €	- €		- €
Boîtes AEP (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €	- €		- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €	- €		- €
		Cassé							- €	- €	- €		- €
Tampons diamètre 1000 (unités)	12,00	RAS	12,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			150,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			220,00 €	- €	- €		- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			450,00 €	- €	- €		- €
		Cassé							- €	- €	- €		- €
Boîte de Branchement (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			140,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			195,00 €	- €	- €		- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			425,00 €	- €	- €		- €
		Cassé							- €	- €	- €		- €
Chambre Telecom (unités)	5,00	RAS	5,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			250,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			400,00 €	- €	- €		- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			950,00 €	- €	- €		- €
		Cassé							- €	- €	- €		- €
Borne GDF ou boîte (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			55,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			110,00 €	- €	- €		- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €	- €		- €
		Cassé							- €	- €	- €		- €

Nom des Voies : Rue des 3 Saules		243,00		Date du relevé 11/10/2017		Échéance de programmation selon Gravité								
Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans	
Equipements d'énergie														
Coffret (unités)	23,00	RAS	22,00	RAS		RAS			- €					
		Usure		1,00	Confort		Mise à niveau			65,00 €	- €	- €		
		Descellé			A programmer	1,00	Rénover	1,00		175,00 €	175,00 €		175,00 €	
		Dégradé			Nécessaire		Changement			375,00 €	- €			- €
		Cassé								- €				- €
Transformateur ENEDIS (unités)	1,00	RAS	1,00	RAS		RAS			- €					
		Usure			Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé			A programmer		Rénover			50 000,00 €	- €		- €	
		Dégradé			Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé								- €				- €
Bouche incendie (unités)	2,00	RAS	1,00	RAS		RAS			- €					
		Usure			Confort		Mise à niveau			310,00 €	- €	- €		
		Descellé			A programmer	1,00	Rénover	1,00		1 150,00 €	1 150,00 €		1 150,00 €	
		Dégradé		1,00	Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé								- €				- €
Poste de détente GDF (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure			Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé			A programmer		Rénover			15 000,00 €	- €		- €	
		Dégradé			Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé								- €				- €
Armoire telephone (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure			Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé			A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé			Nécessaire		Changement			4 500,00 €	- €			- €
		Cassé								- €				- €
Système d'arrosage automatique (fft)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure			Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé			A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé			Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Défaillance								- €				- €
VEGETATION														
Végétation arbres (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure			Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé			A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé			Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé								- €				- €
Végétations Massif fleuri (m2)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure			Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé			A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé			Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé								- €				- €
Végétations Haies (en ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure			Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé			A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé			Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé								- €				- €
Jardinières (unités)	1,00	RAS	1,00	RAS		RAS			- €					
		Usure			Confort		Mise à niveau			950,00 €	- €	- €		
		Descellé			A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé			Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé								- €				- €
Souche (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure			Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé			A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé			Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé								- €				- €
Talus (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					
		Usure			Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé			A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé			Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé								- €				- €
		RAS	0,00	RAS		RAS			- €					



Nom des Voies : Rue des 3 Saules

							243,00	Date du relevé 11/10/2017	Échéance de programmation selon Gravité				
Equipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Noue (ml)		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Défaillance							- €	- €			- €

Nom des Voies : Rue des 3 Saules		243,00		Date du relevé 11/10/2017		Échéance de programmation selon Gravité							
Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
BORDURAGE													
Bordurettes (ml)	7,00	RAS	7,00	RAS		RAS			- €		"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
		Usure		Confort		Mise à niveau			20,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			30,00 €	- €			
		Dégradé		Nécessaire		Changement			50,00 €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Poutre béton (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €		- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			55,00 €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			170,00 €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Bordures de voirie (en ml)	501,00	RAS	419,00	RAS		RAS			- €		1 045,00 €		
		Usure	19,00	Confort	19,00	Mise à niveau	19,00		55,00 €	1 045,00 €			
		Descellé		A programmer		Rénover			90,00 €	- €			- €
		Dégradé	63,00	Nécessaire	63,00	Changement	63,00		110,00 €	6 930,00 €			6 930,00 €
		Cassé							- €	- €			- €
Caniveaux béton (en ml)	293,00	RAS	284,00	RAS		RAS			- €		- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			55,00 €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			90,00 €	- €			- €
		Dégradé	9,00	Nécessaire	9,00	Changement	9,00		110,00 €	990,00 €			990,00 €
		Cassé							- €	- €			- €
Bordures îlot (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €		- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			65,00 €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Bordures de défense (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €		- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			55,00 €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
MOBILIER URBAIN													
Mobilier Miroir (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €		- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Abris bus (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €		- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Dalle Pododactile (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €		- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Bande de guidage (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €		- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Totem (unité)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €		- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Défaillance							- €	- €			- €
Mat Support métallique (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €		- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			- €

Nom des Voies : Rue des 3 Saules		243,00		Date du relevé 11/10/2017		Échéance de programmation selon Gravité							
Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Borne information voyageur (unité)		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Clôture béton (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			350,00 €	- €			- €
	Cassé							- €	- €			- €	
Borne en béton (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
	Cassé							- €	- €			- €	
Banc béton (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
	Cassé							- €	- €			- €	
Potelet acier (unité)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			175,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			310,00 €	- €			- €
	Cassé							- €	- €			- €	
Mobilier Potelet Bois (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			75,00 €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			150,00 €	- €			- €
	Cassé							- €	- €			- €	
Barrière croix de saint andré (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			350,00 €	- €			- €
	Cassé							- €	- €			- €	
Poubelle acier (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
	Cassé							- €	- €			- €	
Glissière de sécurité métal (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			450,00 €	- €			- €
	Cassé							- €	- €			- €	
Glissière de sécurité Bois (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
	Cassé							- €	- €			- €	
Portillon (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
	Cassé							- €	- €			- €	
Clôture (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			42,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			65,00 €	- €			- €
	Cassé							- €	- €			- €	
Portails (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €	- €		
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			2 500,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €



Nom des Voies : Rue des 3 Saules		243,00		Date du relevé 11/10/2017		Échéance de programmation selon Gravité							
Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
		Cassé							- €	- €			- €
Panneau de Publicité (unités)	2,00	RAS	2,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			3 500,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €

Nom des Voies : Rue des 3 Saules		243,00		Date du relevé 11/10/2017		Échéance de programmation selon Gravité								
Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans	
GESTION EAUX PLUVIALES											"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans	
fossé (en ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			25,00 €	- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			65,00 €	- €			- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €				- €
		Cassé							- €	- €				- €
Tête d'aqueduc + caniveaux pavés (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €				- €
		Cassé												
Bassin (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			2 500,00 €	- €			- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			4 500,00 €	- €				- €
		Défaillance							- €	- €				- €
Accodrain (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			55,00 €	- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €				- €
		Cassé							- €	- €				- €
Descente de gouttière		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €				- €
		Cassé												
Poste de refoulement (fft)	1,00	RAS	1,00	RAS		RAS			- €	- €				
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €			
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €			- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €				- €
		Cassé							- €	- €				- €

Nom des Voies : Rue des 3 Saules		243,00		Date du relevé 11/10/2017		Échéance de programmation selon Gravité							
Équipement	Nombre total	dégradations constatés	Nombre	Gravité	Nombre	préconisations	Nombre	Commentaires	Prix unitaire	Estimation	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
DIVERS													
Marquage au sol (m2)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			5,00 €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			20,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Marquage au sol Ligne axiale (ml)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			10,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Point d'apport volontaire aériens (Bacs)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Escalier en pierre (7 marches)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
Roche (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Défaillance							- €	- €			- €
Carrefour à feux (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			- €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Défaillance							- €	- €			- €
Panneau de Signalisation (unités)		RAS	0,00	RAS		RAS			- €	- €			
		Usure		Confort		Mise à niveau			- €	- €	- €		
		Descellé		A programmer		Rénover			75,00 €	- €		- €	
		Dégradé		Nécessaire		Changement			- €	- €			- €
		Cassé							- €	- €			- €
										Échéance de programmation selon Gravité			
										Estimation Global	"Confort" 10 Ans	"A programmer" 5 Ans	"Nécessaire" 1 à 2 ans
Total HT										10 290,00 €	1 045,00 €	1 325,00 €	7 920,00 €
Ratio au ml										42,35	4,30	5,45	32,59

Gravité		Équipement total		Totat HT par Gravité
4	RAS			
3	Confort	10 ans	1	1 045,00 €
2	A programmer	à 5 ans	2	1 325,00 €
1	Nécessaire	1 à 2 ans	2	7 920,00 €

ANNEXE n°2

Consistance / Renseignements administratifs et juridiques : PARC D'ACTIVITES de « la Mare aux Trois Saules » à SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE

1 – Consistance des biens mis à disposition : les biens objet de la présente mise à disposition dans le périmètre du parc d'activités sont l'ensemble des voiries et leurs accessoires, les équipements et l'éclairage public.

2 – Superficie cadastrale du parc d'activités : 24 771m²

3 –Parcelles de propriété communale dans le périmètre du parc d'activités
Uniquement parcelles de voirie pour une surface de 2 300m²

4 –Voiries et leurs accessoires, équipements et éclairage public : liste, caractéristiques, état général et évaluation des travaux à programmer
Voir le diagnostic joint

5 – Situation juridique des biens :
Servitude eaux pluviales sur une parcelle privée cadastrée X98

Annexe 3 : Montant plafond des dépenses annuelles du parc d'Activités
de Saint-Sauveur-sur-Ecole

Le montant plafond des dépenses annuelles correspond au coût de fonctionnement annuel établi par le rapport de la CLECT en date du 19 octobre 2017 et approuvé par les communes.

Ainsi, le montant plafond des dépenses annuelles du parc d'activités est fixé à 3 470 €.

Source : Extrait du rapport de la CLECT – 19/10/2017

Caractéristiques de la ZA	
Linéaire de voirie (ml)	243
Nb de mâts	7
Coût FCT (€)	
<i>Voirie</i>	3 290
<i>Eclairage public</i>	180

ANNEXE 4 : Périmètre des prestations à la charge de la Commune portant sur l'entretien du parc d'activités de Saint-Sauveur-sur-Ecole

5.1. Espaces verts :

- Faucardage, débroussaillage, désherbage
- Entretien des plantations : taille des arbres et des arbustes

5.2. Voirie :

- Faucardage des accotements, fossés et talus en bordures des voiries
- Balayage des voies (propreté)
- Travaux de réparation courante résultant de l'usure normale (nids de poules)
- Viabilité hivernale
- Entretien de la signalisation horizontale et verticale

5.3. Entretien du mobilier urbain

5.4. Eclairage public

- Consommation et entretien des candélabres, lampes, lanternes, luminaires (hors remplacement)

5.5. Autres réseaux

- Entretien des bornes et réserves d'incendie

**Convention en vue de l'entretien du parc d'activités
situé sur la commune de Saint Sauveur-sur-Ecole**

ENTRE :

La **communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**, représentée par Pascal GOUHOURY Président, habilité à cet effet par une délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022,

Ci après dénommée « la Communauté »

D'UNE PART,

ET :

La **commune de Saint Sauveur-sur-Ecole**, représentée par M. Christophe BAGUET, Maire, habilité(e) à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Ci-après dénommée « la Commune »

D'AUTRE PART

PRÉAMBULE

La Communauté créée au 1^{er} janvier 2017, exerce, depuis cette date, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), la Communauté s'est vue transférée également au 1^{er} janvier 2017 la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Concernant les zones d'activités économiques (ZAE) qui étaient antérieurement à cette date de compétence communale, ou bien dont l'entretien était réalisé par les communes pour le compte de leur communauté, et dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne à l'échelle du territoire communautaire, il apparaît nécessaire d'assurer pour une période transitoire la continuité du service public et de maintenir l'ensemble des prestations d'entretien précédemment mises en place par les communes. En la circonstance, seules ces dernières sont en mesure de garantir cette continuité en matière d'entretien des parcs d'activités.

Une première convention d'entretien de ce parc d'activités a été signée pour une durée de trois années, de 2018 à 2020, puis une seconde de 2021 à 2022. Il est

proposé de reconduire cette convention pour une durée de 4 années, aux mêmes conditions.

Il convient ainsi de poursuivre une coopération entre la Communauté et la Commune. La présente convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assure, à titre transitoire, l'entretien de la ZAE située sur son territoire et relevant de la compétence de la Communauté.

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET PÉRIMÈTRE DE LA CONVENTION

La Communauté confie à la Commune qui l'accepte, au titre de l'article L. 5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, l'entretien du parc d'activités situé sur son territoire.

L'entretien au sens de la présente convention, consiste pour la Commune à réaliser ou à faire réaliser par des prestataires, les opérations d'entretien spécifiques et réglementaires pour le maintien en bon état de fonctionnement du parc d'activités concerné, telles que définies en annexe 4 de la présente convention.

Les plans de la ZAE objet de la présente convention sont joints en annexe (annexe 1). Il en est de même de l'inventaire du parc d'activités (annexe 2).

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 année, renouvelable de manière expresse sur la même durée au maximum trois fois.

Article 3 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est modifiable sur avenant par accord des deux parties.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'ORGANISATION DES MISSIONS

La Commune réalise les missions et prestations objet de la présente convention et listée en annexe 4 au nom et pour le compte de la Communauté et en assume l'entière responsabilité.

Elle s'engage à respecter l'ensemble des normes, procédures et réglementations applicables ainsi que tout texte juridiquement opposable dans la réalisation des missions et prestations qui lui incombent au titre de la présente convention.

La Commune met en œuvre tous les moyens nécessaires au bon exercice de la mission qui lui est confiée dans la limite du montant plafond des dépenses précisé en annexe 3.

Les dépenses supplémentaires qui apparaîtraient nécessaires au cours de l'exécution de la présente convention devront préalablement être autorisées par la Communauté. En cas d'urgence, de circonstances exceptionnelles ou de force majeure, la Commune pourra toutefois réaliser tous travaux non prévus et engager les dépenses correspondantes, sur sa proposition et après décision du Président de la Communauté. Elle en rendra compte financièrement dans le bilan annuel mentionné à l'article 8-1.

La Commune assure la gestion de tous les contrats en cours afférents aux missions et prestations visées dans la présente convention et listés en annexe 4. Les cocontractants seront informés par la Commune de l'existence du mandat que celle-ci exerce pour le compte de la Communauté.

Elle prend toutes décisions, actes et conclut toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions et prestations qui lui sont confiées, à l'exception de ce qui est prévu à l'alinéa suivant. Ces décisions, actes ou conventions mentionnent le fait que la Commune agit au nom et pour le compte de la Communauté.

La gestion de l'occupation du domaine public n'entre pas dans le champ de cette convention. Dans le cadre de la mise à disposition du parc d'activités à la Communauté, celle-ci conserve l'autorisation d'occupation des biens et en perçoit les fruits et produits correspondants.

Il est également à noter que le transfert de la compétence ZAE à la Communauté et par conséquent la présente convention d'entretien ne concerne pas les autorisations de police préalables à la réalisation de tous travaux ainsi que les autorisations d'urbanisme. Ainsi la commune reste compétente sur ces deux volets.

ARTICLE 5 : PERSONNELS ET PRESTATAIRES

La Commune assume les missions objet de la présente convention.

Les personnels et les prestataires exerçant tout ou partie de leurs missions pour l'exercice des prestations objet de la présente convention demeurent sous l'autorité hiérarchique du Maire, en application des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et sous son autorité fonctionnelle.

ARTICLE 6 : MODALITÉS PATRIMONIALES

La Communauté autorise la Commune à utiliser les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des missions et prestations objet de la présente convention qui ont été mis de plein droit à sa disposition par la Commune.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES, COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES

7.1. Dépenses liées à l'exécution des missions

La commune exécute les dépenses liées à l'exécution des missions objet de la présente convention dans la limite du montant annuel fixé tel que figurant dans l'annexe 3.

La commune procède au mandatement des dépenses après service fait, sur présentation des factures dans les délais réglementaires et dans le respect des règles relatives à la dépense publique du secteur local. Elle procédera à l'émission des titres et à l'encaissement des recettes conformément aux règles de la comptabilité publique.

7.2 Modalités comptables :

La Communauté supporte seule la charge des dépenses engagées par la Commune dans la limite du montant annuel fixé tel que figurant dans l'annexe 3.

Conformément à la présente convention, la Commune transmet à la Communauté un décompte des opérations réalisées, accompagné d'une copie des factures et/ou d'un mémoire récapitulatif pour les missions réalisées en régie.

La Communauté s'engage à verser à la Commune l'intégralité du montant annuel plafond selon les modalités suivantes :

- en début d'année, la Commune pourra solliciter le versement d'un acompte afin de faciliter sa gestion de trésorerie afférente à l'objet de cette convention : elle pourra transmettre un titre de recettes partiel dans la limite de 50% du montant annuel fixé à l'annexe 3 ;
- avec la remise de l'état sur l'exécution annuelle de la convention, la Commune adressera un titre de recettes correspondant au solde ou à l'intégralité du montant annuel fixé à l'annexe 3, dans le cas où elle n'a pas sollicité de versement d'acompte.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS

La Commune est responsable, à l'égard de la Communauté et des tiers, des éventuels dommages de tous ordres résultant de ses obligations.

ARTICLE 9 : SUIVI ET CONTROLE DE LA CONVENTION

La Commune effectue un compte rendu annuel d'information sur l'exécution de la présente convention : elle transmet à la Communauté un premier état au plus tard le 1^{er} décembre afin d'ajuster au mieux la poursuite de la convention ; elle transmet la version définitive à l'occasion du vote de son compte administratif

ARTICLE 10 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée avant son terme par accord entre les parties moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

ARTICLE 11 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend à la juridiction administrative compétente.

Fait à,

le

Pour la Commune,
M. Le Maire

Pour la Communauté,
M. Le Président

M. Christophe BAGUET

M. Pascal GOUHOURY

ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention et les parties conviennent de leur conférer la même valeur juridique.

Sont annexées à la présente convention :

Annexe 1 : Plan du parc d'activités

Annexe 2 : Inventaire / Etat des lieux du parc d'activités

Annexe 3 : Montant plafond annuel des dépenses

Annexe 4 : Périmètre des prestations d'entretien à la charge de la Commune

**Convention en vue de l'entretien du parc d'activités
situé sur la commune de Saint Sauveur-sur-Ecole**

ENTRE :

La **communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**, représentée par Pascal GOUHOURY Président, habilité à cet effet par une délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022,

Ci après dénommée « la Communauté »

D'UNE PART,

ET :

La **commune de Saint Sauveur-sur-Ecole**, représentée par M. Christophe BAGUET, Maire, habilité(e) à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du

Ci-après dénommée « la Commune »

D'AUTRE PART

PRÉAMBULE

La Communauté créée au 1^{er} janvier 2017, exerce, depuis cette date, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), la Communauté s'est vue transférée également au 1^{er} janvier 2017 la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Concernant les zones d'activités économiques (ZAE) qui étaient antérieurement à cette date de compétence communale, ou bien dont l'entretien était réalisé par les communes pour le compte de leur communauté, et dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne à l'échelle du territoire communautaire, il apparaît nécessaire d'assurer pour une période transitoire la continuité du service public et de maintenir l'ensemble des prestations d'entretien précédemment mises en place par les communes. En la circonstance, seules ces dernières sont en mesure de garantir cette continuité en matière d'entretien des parcs d'activités.

Une première convention d'entretien de ce parc d'activités a été signée pour une durée de trois années, de 2018 à 2020, puis une seconde de 2021 à 2022. Il est

proposé de reconduire cette convention pour une durée de 4 années, aux mêmes conditions.

Il convient ainsi de poursuivre une coopération entre la Communauté et la Commune. La présente convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assure, à titre transitoire, l'entretien de la ZAE située sur son territoire et relevant de la compétence de la Communauté.

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET PÉRIMÈTRE DE LA CONVENTION

La Communauté confie à la Commune qui l'accepte, au titre de l'article L. 5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, l'entretien du parc d'activités situé sur son territoire.

L'entretien au sens de la présente convention, consiste pour la Commune à réaliser ou à faire réaliser par des prestataires, les opérations d'entretien spécifiques et réglementaires pour le maintien en bon état de fonctionnement du parc d'activités concerné, telles que définies en annexe 4 de la présente convention.

Les plans de la ZAE objet de la présente convention sont joints en annexe (annexe 1). Il en est de même de l'inventaire du parc d'activités (annexe 2).

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 année, renouvelable de manière expresse sur la même durée au maximum trois fois.

Article 3 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est modifiable sur avenant par accord des deux parties.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'ORGANISATION DES MISSIONS

La Commune réalise les missions et prestations objet de la présente convention et listée en annexe 4 au nom et pour le compte de la Communauté et en assume l'entière responsabilité.

Elle s'engage à respecter l'ensemble des normes, procédures et réglementations applicables ainsi que tout texte juridiquement opposable dans la réalisation des missions et prestations qui lui incombent au titre de la présente convention.

La Commune met en œuvre tous les moyens nécessaires au bon exercice de la mission qui lui est confiée dans la limite du montant plafond des dépenses précisé en annexe 3.

Les dépenses supplémentaires qui apparaîtraient nécessaires au cours de l'exécution de la présente convention devront préalablement être autorisées par la Communauté. En cas d'urgence, de circonstances exceptionnelles ou de force majeure, la Commune pourra toutefois réaliser tous travaux non prévus et engager les dépenses correspondantes, sur sa proposition et après décision du Président de la Communauté. Elle en rendra compte financièrement dans le bilan annuel mentionné à l'article 8-1.

La Commune assure la gestion de tous les contrats en cours afférents aux missions et prestations visées dans la présente convention et listés en annexe 4. Les cocontractants seront informés par la Commune de l'existence du mandat que celle-ci exerce pour le compte de la Communauté.

Elle prend toutes décisions, actes et conclut toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions et prestations qui lui sont confiées, à l'exception de ce qui est prévu à l'alinéa suivant. Ces décisions, actes ou conventions mentionnent le fait que la Commune agit au nom et pour le compte de la Communauté.

La gestion de l'occupation du domaine public n'entre pas dans le champ de cette convention. Dans le cadre de la mise à disposition du parc d'activités à la Communauté, celle-ci conserve l'autorisation d'occupation des biens et en perçoit les fruits et produits correspondants.

Il est également à noter que le transfert de la compétence ZAE à la Communauté et par conséquent la présente convention d'entretien ne concerne pas les autorisations de police préalables à la réalisation de tous travaux ainsi que les autorisations d'urbanisme. Ainsi la commune reste compétente sur ces deux volets.

ARTICLE 5 : PERSONNELS ET PRESTATAIRES

La Commune assume les missions objet de la présente convention.

Les personnels et les prestataires exerçant tout ou partie de leurs missions pour l'exercice des prestations objet de la présente convention demeurent sous l'autorité hiérarchique du Maire, en application des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et sous son autorité fonctionnelle.

ARTICLE 6 : MODALITÉS PATRIMONIALES

La Communauté autorise la Commune à utiliser les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des missions et prestations objet de la présente convention qui ont été mis de plein droit à sa disposition par la Commune.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES, COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES

7.1. Dépenses liées à l'exécution des missions

La commune exécute les dépenses liées à l'exécution des missions objet de la présente convention dans la limite du montant annuel fixé tel que figurant dans l'annexe 3.

La commune procède au mandatement des dépenses après service fait, sur présentation des factures dans les délais réglementaires et dans le respect des règles relatives à la dépense publique du secteur local. Elle procédera à l'émission des titres et à l'encaissement des recettes conformément aux règles de la comptabilité publique.

7.2 Modalités comptables :

La Communauté supporte seule la charge des dépenses engagées par la Commune dans la limite du montant annuel fixé tel que figurant dans l'annexe 3.

Conformément à la présente convention, la Commune transmet à la Communauté un décompte des opérations réalisées, accompagné d'une copie des factures et/ou d'un mémoire récapitulatif pour les missions réalisées en régie.

La Communauté s'engage à verser à la Commune l'intégralité du montant annuel plafond selon les modalités suivantes :

- en début d'année, la Commune pourra solliciter le versement d'un acompte afin de faciliter sa gestion de trésorerie afférente à l'objet de cette convention : elle pourra transmettre un titre de recettes partiel dans la limite de 50% du montant annuel fixé à l'annexe 3 ;
- avec la remise de l'état sur l'exécution annuelle de la convention, la Commune adressera un titre de recettes correspondant au solde ou à l'intégralité du montant annuel fixé à l'annexe 3, dans le cas où elle n'a pas sollicité de versement d'acompte.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS

La Commune est responsable, à l'égard de la Communauté et des tiers, des éventuels dommages de tous ordres résultant de ses obligations.

ARTICLE 9 : SUIVI ET CONTROLE DE LA CONVENTION

La Commune effectue un compte rendu annuel d'information sur l'exécution de la présente convention : elle transmet à la Communauté un premier état au plus tard le 1^{er} décembre afin d'ajuster au mieux la poursuite de la convention ; elle transmet la version définitive à l'occasion du vote de son compte administratif

ARTICLE 10 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée avant son terme par accord entre les parties moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

ARTICLE 11 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend à la juridiction administrative compétente.

Fait à,

le

Pour la Commune,
M. Le Maire

Pour la Communauté,
M. Le Président

M. Christophe BAGUET

M. Pascal GOUHOURY

ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention et les parties conviennent de leur conférer la même valeur juridique.

Sont annexées à la présente convention :

Annexe 1 : Plan du parc d'activités

Annexe 2 : Inventaire / Etat des lieux du parc d'activités

Annexe 3 : Montant plafond annuel des dépenses

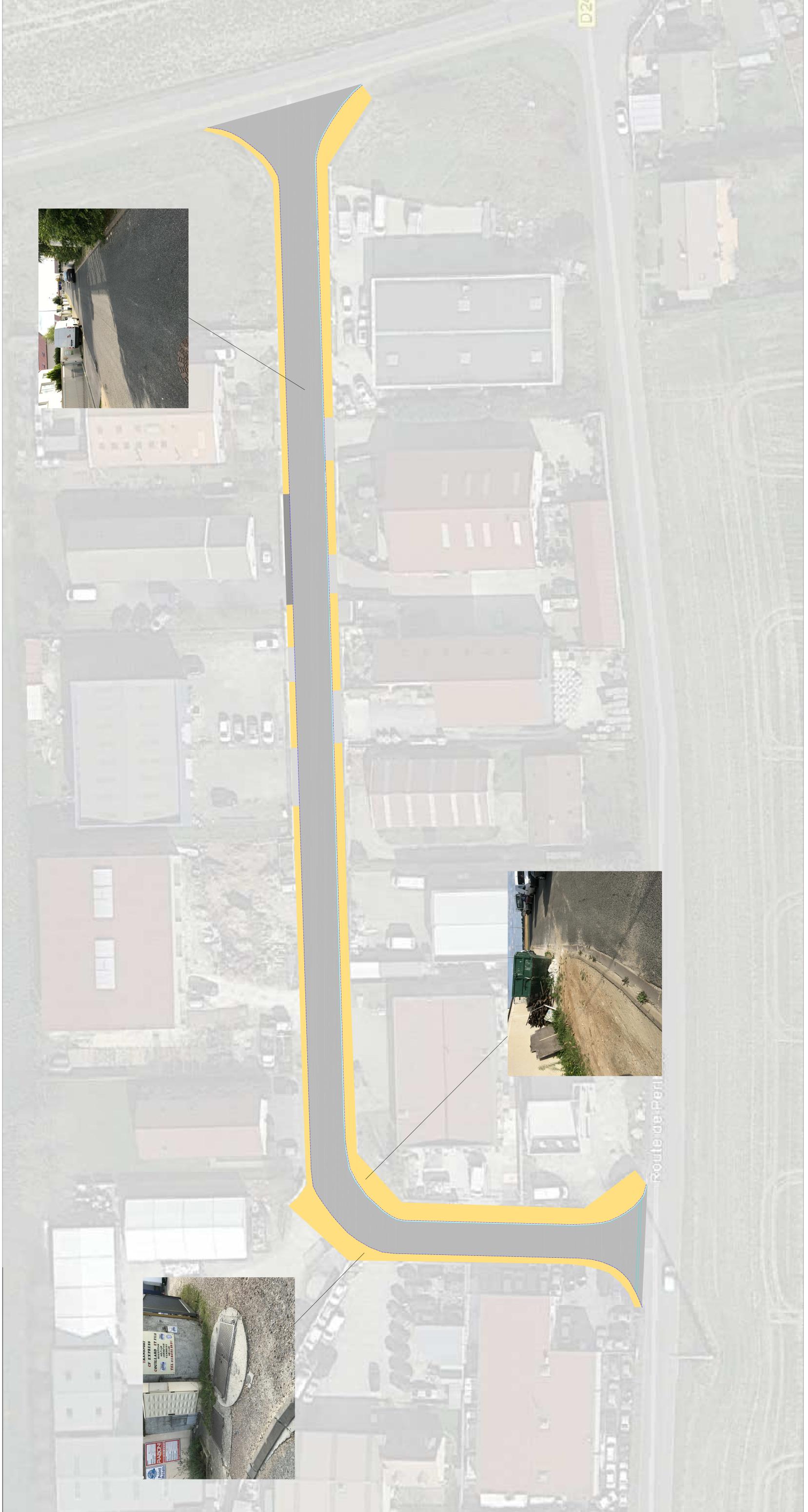
Annexe 4 : Périmètre des prestations d'entretien à la charge de la Commune

ANNEXE n°1

**Plans du parc d'activités « de la Mare aux Trois Saules » à SAINT-SAUVEUR-SUR-
ECOLE**

Plans joints à cette annexe :

- Plan de la zone (vue aérienne ; cadastre et PLU)
- Plan de voirie et équipements



- Légende:**
- Bordure
 - Bordurettes
 - Caniveau
 - Chaussée enrobée
 - trottoir enrobé
 - trottoir béton
 - Grève

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE Commune de Saint Sauveur	 Pays de Fontainebleau <small>Communauté d'Agglomération</small> Pays de Fontainebleau 77200 - FONTAINEBLEAU	Diagnostic de voirie ZAE	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 15px; margin: 0 auto;"></div>
<small> Ceramo - RD 67 - Montesson sur le Jard B.P. 10038 - 77 003 MELUN Cedex Téléphone : 01 64 79 76 73 - Fax : 01 64 79 76 67 </small>			
Date: Novembre 2017	Ech:	Etat:	Mise à jour: 964
			DIAG

PARC D'ACTIVITES DE « LA MARE AUX 3 SAULES » SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE



-  Périmètre du parc d'activités (Zone UX au PLU)
-  Périmètre destiné à l'extension du parc d'activités (Zone AUX)